

BLACK PEARL PASTA

PÂTE FRAICHE FOUDROYANTE EN
CARTOUCHE CONTRE LES SOURIS

Informations réglementaires

Type de produit	TP14 – Rodenticide
Type de formulation	Pâte prête à l'emploi (RB)
Substance active	Alphachloralose (N°CAS 15879-93-3)
Concentration	4 % m/m
Amérisant	Benzoate de denatonium 10ppm
Nom homologué	BLACK PEARL PASTA
N° d'AMM	FR-2018-0006-01 : professionnels de la lutte anti rongeurs
Organismes ciblés	Souris domestiques (<i>Mus musculus</i>)
Application	Utilisation à l'intérieur des bâtiments privés, publics et agricoles.

L'alphachloralose contenue dans **BLACK PEARL PASTA** est un hypnotique (déresseur du système nerveux et convulsivant). Elle agit comme un somnifère en provoquant l'endormissement des souris par ralentissement de leur système cardiaque. Le rongeur tombe en hypothermie puis meurt. L'action est foudroyante : 24h après ingestion de l'appât.

Technologie Micro-encapsulée Active

BLACK PEARL PASTA est un appât en pâte à base d'Alphachloralose micro-encapsulée. Ce procédé innovant offre une appétence renforcée ainsi qu'une libération intelligente du poison jusqu'à sa cible pour un effet foudroyant.

Points forts

- Effet foudroyant
- Alternative aux anticoagulants
- **0,15 g d'appât seulement pour tuer une souris de 20 g** (2 à 7 fois moins qu'avec un anticoagulant)

Mode et doses d'emploi

Application au pistolet applicateur. À titre indicatif, un ruban de 10 cm représente 10 g d'appât. Le produit doit être appliqué dans des postes d'appâtage sécurisés ou dans d'autres stations d'appâts couvertes. Le nombre de points d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation.

Utilisation à l'intérieur des bâtiments contre les souris :

- Forte infestation : 10 g à 20 g de produit espacés de 3 mètres
 - Faible infestation : 10 g à 20 g de produit espacés de 5 mètres.
- Le délai d'apparition de l'effet biocide : 24h après ingestion de l'appât. Adapter la quantité de produit au traitement à effectuer.

Inspecter et réapprovisionner les boîtes d'appâts quelques jours après la 1^{ère} application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.
NE PAS UTILISER DE RODENTICIDES EN GUISE D'APPÂTS PERMANENTS (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).



Référence et conditionnement

Réf. R8518 : Cartouche de 270 g - Carton de 6 unités

Élimination

Ne pas détériorer la cartouche, même une fois vide. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié. L'emballage ayant été en contact avec le produit ne doit pas être réutilisé ni recyclé. Déposer les postes d'appâtage usagés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés. Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer. Éliminer les cadavres de rongeurs conformément à la réglementation locale.

Précautions particulières

TP14 - Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et pour l'environnement. Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre anti-poison le plus proche.

La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr

Les postes d'appâtage contenant **BLACK PEARL PASTA** doivent être étiquetés avec les informations suivantes :

Ne pas ouvrir la boîte. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. **En cas d'exposition**, contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison n°ORFLA : +33(0)1 45 42 59 59, un samu ou un médecin et décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition).
Parallèlement et en attente de la réponse :
En cas d'inhalation : respirer de l'air frais et se reposer.
En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvants ou diluants.
En cas de contact avec les yeux : laver abondamment sous un mince filet d'eau (tiède si possible) durant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes sous le filet d'eau.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingérée, ne pas manger et ne pas boire. Installer la victime allongée en position latérale de sécurité et la protéger de toute blessure en cas de mouvement brusque ou de convulsion. Surveiller sa respiration. Suivre l'avis du médecin. En cas de détresse aiguë, contacter le 15 (ou 112).
Indication pour le médecin : contient un rodenticide déresseur du système nerveux et convulsivant. L'encombrement bronchique est précoce. Le traitement est symptomatique : il n'existe pas d'antidote spécifique.